



Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie

Messieurs
Thomas Pletscher et Urs Furrer
economiesuisse
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zürich

Lausanne, le 8 mai 2009

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2009\POL0926.doc
CWL/naf

Consultation sur la nouvelle Convention CNUDCI sur le contrat de transport de marchandises par mer

Messieurs,

Votre courrier du 9 avril 2009 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

La nouvelle convention sur le contrat de transport international de marchandises par mer est censée remplacer les instruments actuels du droit du contrat de transport maritime international de marchandises, et plus précisément les Règles de la Haye de 1924/1968 ainsi que les Règles controversées de Hambourg de 1978. Si le régime de responsabilité reste un thème primordial du nouveau texte proposé, son champ d'application est étendu à des domaines dont les deux instruments précédents ne tenaient pas compte. Il s'agit plus particulièrement des règles s'appliquant aux transports multimodaux prévoyant un trajet de transport maritime ainsi qu'une extension de son domaine d'application matériel à tous les genres de documents de transport (connaissements, lettres de transport maritime et documents électroniques).

De manière générale et après concertation avec les milieux intéressés, il apparaît que cette nouvelle convention apporterait, pour les chargeurs (exportateurs, traders, importateurs) :

- une plus grande clarté juridique
- une meilleure protection due à l'introduction de la clause du retard

En parallèle, les nouvelles dispositions représentent cependant également des contraintes plus élevées pour les armateurs.

Au vu des clarifications apportés aux normes actuelles, sans toutefois nous prononcer sur les dispositions détaillées, nous approuvons le projet dans les grandes lignes.

Nous vous prions toutefois à veiller à ce que cette nouvelle convention remplace en effet les anciennes Règles, et non qu'elle s'y ajoute et apporte ainsi une complexification du droit actuel.

En vous remerciant de l'attention vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Christine Walter-Luz
Responsable-adjointe